



# Communiqué de presse



PRÉFET DE LA  
HAUTE-GARONNE

Toulouse, le  
21 mai 2019

## Commune de Caignac Élections municipales partielles complémentaires Les 23 juin et 30 juin 2019

Les électeurs de la commune de CAIGNAC sont convoqués afin d'élire six conseillers municipaux.

Le scrutin aura lieu dans le bureau de vote communal situé à la mairie de CAIGNAC le **dimanche 23 juin 2019 de 8H00 à 18H00**.

Si un second tour s'avérait nécessaire, il aurait lieu le **dimanche 30 juin 2019** dans le même lieu et aux mêmes heures.

### Contacts Presse

Élise LAFON  
☎ 06.81.10.18.78  
☎ 05.34.45.36.17

Delphine AMILHAU  
☎ 07.85.02.55.71  
☎ 05.34.45.38.31

Gaëtan DELAGNES  
☎ 07.77.94.26.07  
☎ 05.34.45.34.77

1, place Saint-Étienne  
31038 TOULOUSE  
CEDEX 9  
☎ 05.34.45.34.45

Les déclarations de candidatures pour l'élection municipale partielle des 23 juin et 30 juin 2019 dans la commune de CAIGNAC seront déposées aux lieux, dates et horaires suivants :

#### Préfecture de la Haute-Garonne

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité  
Bureau de la réglementation et des élections (1<sup>er</sup> étage)  
1, rue Sainte Anne  
31038 TOULOUSE

#### – Pour le 1er tour de scrutin du dimanche 23 juin 2019 :

- Du lundi 3 au mercredi 5 juin 2019 inclus : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h00
- Le jeudi 6 juin 2019 : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

#### – Pour le second tour de scrutin du dimanche 30 juin 2019 :

- Le lundi 24 juin 2019 : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h00
- Le mardi 25 juin 2019 : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

*Vous pouvez consulter  
les précédents  
communiqués de  
presse à l'adresse  
suivante :*

[www.haute-garonne.gouv.fr/communiqués](http://www.haute-garonne.gouv.fr/communiqués)